Conjoints étant accompagnés des citoyens des citoyennes
leurs Ascendans et parens, savoir, Joseph André, Joseph
Lotty Négociant, François Turrel instituteur public, tous Rendans
à cette Commune, âgés de plus de vingt ans, et aussi Témoins
requis soussignés, amitiés et parentés futures, ayant de leurs
parens respectifs tous donnant au dit Mariage leur
consentement et approbation, lecture faite des actes mentionnés
de publication du dit Mariage faite par les officiers publics
de la Commune de la Garde et Toulon, portant qu'il n'y a eu
aucune opposition ni empêchement au terme de la loi, vu le
certificat de la Municipalité centrale du département en
date du 8 Floréal portant que le citoyen Antoine Boniface
Picon, conscrit de la 3e classe a le cours de Toulon, fournis
un homme pour son remplacement à armée, vu les actes
de naissance portant qu'il est né à Toulon le 17 Janvier 1777,
et celui de la future portant aussi qu'elle est née à Toulon
le 2 avril 1777. Les parties ayant de leur gré déclaré leur
mutuel consentement au dit Mariage, j'ai lu ma sur ce que
prescrit au nom de la loi, que Antoine Boniface Picon et Thérèse
Catherine Magaud sont unis en Mariage, et de tout quoi j'ai
dressé le présent acte que j'ai signé avec les Témoins requis
et les parties présentes.

fait au Temple Décadaire du Canton de la Garde
le jour, mois et an que dessus.

Charles Gaudier
Antoine Picon — Magaud — Gauchon — Turrel — Lotty — Bigonet — André

N° 27. Jean Jacques Bernard et Marie Antoinette

Au sujet de la République française une et indivisible et le trente floréal, premier décadi du mois André
Maurin, Rendant de l'administration municipale du Canton
de la Garde en remplacement, George Dubertrand, en vertu
de la loi du 13 fructidor an 6, et des pouvoirs de lettres
civil quant aux Célébrations des Mariages des citoyens de
le Canton, tous Compagnons pour entretenir Mariage entre les
citoyens Jean Jacques Bernard, âgé de trente ans, aux
Cultivateur, fils majeur et légitime de Jacques, et de
Rédyonde Barbarroux, Dame Part; et Marie Antoinette,
agée de quarante trois ans et cinq mois du dal, fille majeure
et légitime de Jean Baptiste Tredaillerie et de Anne Giraud
et de feu de Christofle Giraud tous deux Rendant à la
Ville de Toulon Hautre Part; lesquels futurs Conjoints étant
accompagnés des citoyens Joseph Lotty, Joseph André
Jardinier agriculteur, et François Turrel instituteur tous âgés
de plus de vingt ans et aussi Rendant en cette Commune Témoins
requis soussignés, vu l'acte de publication fait à l'entrée
Public de la Commune de la Valette du 29 Floréal
portant qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement;
vu l'extrait de l'acte de naissance du futur portant qu'il
est né au Beausset le 23 Mars 1764, vu celui de la future
portant qu'elle est née au dal le 6 octobre 1763. vu l'extrait